Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **17 août 2026** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michael Fleurent
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Steve Beauchemin
Siège #4 - Stéphan Béliveau
Siège #5 - Valérie Petit
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédérick Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2026-08-110

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 17 août 2026, à 20h00.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026
4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
  4.1 - Comptes du mois de juillet et suivi financiers
  4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
  4.3 - Suivi des comités
5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6 - AFFAIRES COURANTES
  6.1 - Avis de motion, règlement #2026-05, changement de vitesse
  6.2 - Autorisation d'achat de pancartes routières
  6.3 - Gestion des plastiques agricoles
  6.4 - FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL - MRC DE NICOLET-YAMASKA - CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ
  6.5 - Demande de réparation du 5400 Principale
  6.6 - Accotement rue Prince
  6.7 - Retour sur le Grand-Prix
  6.8 - Avis d'intention de modification du zonage, zone HC2
7 - VARIA
  7.1 - Demande de versement de la subvention pour amélioration locative
8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
9 - CORRESPONDANCE

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Valérie Petit, appuyé par Philippe Gras et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-08-111

3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé par Michael Fleurent d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2026-08-112

4.1 - Comptes du mois de juillet et suivi financiers

33 HYDRO-QUEBEC				
202600144 (I)	5934	2026-08-17	éclairage public	1 502,13 $
1 502,13 $				
48 CENTRE BUREAUTIQUE				
202600145 (I)	5935	2026-08-17	location photocopieur	144,26 $
144,26 $				
57 MRC NICOLET-YAMASKA				
202600146 (I)	5936	2026-08-17	formation obligatoire UMQ	1 344,55 $
1 344,55 $				
131 Eurofins EnvironeX				
202600147 (I)	5937	2026-08-17	eau usée	1 007,77 $
1 007,77 $				
171 MAXIME MARCOTTE				
202600148 (I)	5938	2026-08-17	travaux surnuméraires	121,66 $
121,66 $				
247 SOGETEL INC				
202600149 (I)	5939	2026-08-17	comm juillet	759,30 $
759,30 $				
336 LOGESCO INFORMATIQUE INC				
202600150 (I)	5940	2026-08-17	station d'accueil Lenovo	518,00 $
518,00 $				
389 EXCAVATION A.S. 2007 INC				
202600151 (I)	5941	2026-08-17	route Caron	187,12 $
187,12 $				
405 BEAUDRY ET MORIN INC.				
202600152 (I)	5942	2026-08-17	chlore	567,41 $
567,41 $				
423 VISA DESJARDINS				
202600153 (I)	5943	2026-08-17	écrans de poncage	221,84 $
221,84 $				
541 MAHEU & MAHEU				
202600154 (I)	5944	2026-08-17	guêpes	339,73 $
339,73 $				

	580 David Bailey 9253-4015 Qc. Inc			
202600155 (I)		5945	2026-08-17 fauchage et débrouissaillage 2026	5 070,40 $
5 070,40 $				
	710 COVILEM INC			
202600156 (I)		5946	2026-08-17 épinette, vis, geotextile	1 202,32 $
1 202,32 $				
	725 Signel Services inc.			
202600157 (I)		5947	2026-08-17 enseigne rurale 911	569,59 $
569,59 $				
	751 Compteurs d'eau du Québec			
202600158 (I)		5948	2026-08-17 vérification précision débitmètres - 2026	1 150,33 $
1 150,33 $				
	759 Medial Services conseils SST			
202600159 (I)		5949	2026-08-17 forfait mutuelle FQM	405,66 $
405,66 $				
	764 Les gazons Tessier			
202600160 (I)		5950	2026-08-17 contrôle végétation étangs d'aération	804,83 $
804,83 $				
	864 Les soufflés -Location de jeux			
202600161 (I)		5951	2026-08-17 jeux gonflables	425,00 $
425,00 $				
	878 Les entreprises EMJ			
202600162 (I)		5952	2026-08-17 tonte de pelouse	4 000,00 $
4 000,00 $				
	883 DESROSIERS inc.			
202600163 (I)		5953	2026-08-17 fourniture et aménagement pour	19 488,26 $
19 488,26 $				

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Michael Fleurent d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectué durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

4.3 - Suivi des comités

Les élus font un suivi des différents comités.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2026-08-113

6.1 - Avis de motion, règlement #2026-05, changement de vitesse

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05 RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de la municipalité de Grand-Saint-Esprit tenue le 15 aout 2026 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2026-08-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Peterson Appuyé par Stéphan Béliveau ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement numéro 2026-05 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1 Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse une portion de la rue Principale;

ARTICLE 2 Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70 km/h sur la rue Principale du coin sud du lot 5 998 453 jusqu'au coin est du lot 5 997 016, soit une longueur approximative de 225 mètres.

ARTICLE 3 La signalisation appropriée sera installée par la municipalité;

ARTICLE 4 Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 14 septembre 2026.

2026-08-114

6.2 - Autorisation d'achat de pancartes routières

Il est proposé par Stéphan Béliveau et appuyé de Valérie Petit d'autoriser l'achat de pancarte routière pour la nouvelle zone de 70 km/h et le remplacement des pancartes désuètes du réseau routier.

2026-08-115

6.3 - Gestion des plastiques agricoles

CONSIDÉRANT la volonté exprimée de longue date par les municipalités et leurs agriculteurs de solutionner définitivement le problème de la revalorisation des plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération et que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des coûts afférents au service de collecte des plastique agricoles sera relayé aux agriculteurs par le biais leur compte de taxes et que ces coûts sont éligibles à un crédit du MAPAQ;

CONSIDÉRANT le plan de match déposé séance tenante par l'équipe de la Régie;

Sur une proposition de Valérie Petit

Appuyée par Steve Peterson

IL EST RÉSOLU

Que la RIGIDBNY signe une entente de partenariat avec AgriRécup dans le meilleur intérêt possible de la RIGIDBNY et des agriculteurs du territoire.

Qu'il soit aussi demandé à chaque municipalité d'adopter la résolution suivante :

Considérant que les coûts sont en partie récupérables par le biais d'un crédit du MAPAQ;

Considérant que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération, alors que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

Considérant que la RIGIDBNY doit entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable;

Considérant que la RIGIDBNY ne peut pas faire elle-même ces démarches étant donné son accès limité aux renseignements personnels des agriculteurs concernés;

Considérant que cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire;

Il est résolu de s'engager à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en offrant minimalement

- l'envoi d'une lettre d'information à tous nos agriculteurs les invitant à une séance d'information;

- l'envoi d'une lettre d'inscription post séance d'information incluant un formulaire d'adhésion au service;

- de relayer la facture via une taxation complémentaire libellée 'collecte des plastiques agricoles'.

2026-08-116

6.4 - FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL - MRC DE NICOLET-YAMASKA - CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 $ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une contrepartie de 450 000 $ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT que ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Saint-Esprit devra contribuer pour un montant de 9 063$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Saint-Esprit souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029 ;

Il est proposé par Steve Beauchemin
Et appuyé par Michael Fleurent
et unanimement résolu par ce Conseil

DE CONFIRMER à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Grand-Saint-Esprit souhaite répartir sa contribution qui s'élève à 9 063$ par quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

2026-08-117

6.5 - Demande de réparation du 5400 Principale

CONSIDERANT les bris causés au 5400, Principale par les usagers de la patinoire;

CONSIDERANT les soumissions reçues;

Le conseiller Stéphan Béliveau demande le vote :

Le conseiller Stéphan Béliveau est contre le remboursement tel que demandé, les 5 autres conseillers sont en faveur. Il est donc proposé par Philippe Gras et appuyé de Steve Peterson d'autoriser le remboursement de 28 550$ + taxes pour les réparations de la

résidence du 5400, Principale. Les fonds seront puisés à même le surplus accumulé considérant que la dépense n'a pas été budgété.

6.6 - Accotement rue Prince

Le conseil voudrait avoir des soumissions pour le pavage des accotements de la route Prince dans la portion de la courbe.

6.7 - Retour sur le Grand-Prix

Le maire fait un résumé de la course de chaise aux élus et à la population.

2026-08-118 **6.8 - Avis d'intention de modification du zonage, zone HC2**

CONSIDERANT Que les capacités de production d'eau potable sont à leur maximum;

CONSIDERANT Que les capacités de traitements d'eaux usées sont également à leur maximum;

CONSIDERANT Que la municipalité doit agir de façon proactive dans le dossier;

Il est proposé par Steve Beauchemin, appuyé de Valérie Petit et unanimement résolu qu'un changement de zonage dans la zone HC2 serait la meilleure solution à court terme pour assuré la pérennité de son traitement des eaux et qu'un avis de motion et un projet de règlement sera soumis à la population lors d'une séance subséquente.

7 - VARIA

2026-08-119 **7.1 - Demande de versement de la subvention pour amélioration locative**

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Steve Peterson d'autoriser le versement de la balance d'aide à l'amélioration locative au projet La Station de 35000$.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2026-08-120 **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.21 hrs.

ADOPTÉE

_____ _____

Sylvain Laroche, maire Frédérick Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Sylvain Laroche, maire